

pacte Kellogg-Briand, Locarno et Munich. Nous avons été témoins également, abstraction faite des violations flagrantes des traités, de situations où les nations ont été incapables de s'entendre. Rappelons-nous la faillite de la conférence du désarmement qui dura de 1932 à 1934 à laquelle assistaient les représentants de soixante et un Etats, réunis dans un très noble but mais qui n'en furent pas moins incapables d'en venir à une entente. L'état de choses que nous avons constaté lors de la récente réunion des ministres des Affaires étrangères des grandes puissances n'est pas un événement nouveau, et nous n'avons pas lieu de nous en alarmer outre mesure. Nous regrettons cet état de choses, mais ils ne constitue rien de nouveau en matière de rapports internationaux.

Quant à la Société des Nations, et je n'ai pas d'excuse à offrir pour justifier mon allusion à cet organisme, je dois dire que ses buts et objets étaient fondamentalement identiques à ceux de la charte. Le pacte de la Société des Nations visait à fournir les moyens de prévenir la guerre et de sévir contre les agresseurs. Si l'on avait eu recours à ce pacte, il eut été possible d'éviter la guerre car il était fondé sur la sécurité collective, dernier moyen qu'il nous reste pour assurer une paix durable. Les facteurs qui ont empêché la Société des Nations de prévenir la guerre pourront avoir le même effet sur l'Organisation des Nations Unies. Il appartient aux pays membres, et en définitive aux peuples de l'univers, de décider si ces rouages serviront aux fins auxquelles on les destine, ou s'ils se délabreront, comme ce fut le cas pour les rouages dont on disposait en vertu du Pacte de la Société des Nations. Et l'obligation du Canada à cet égard n'est pas moindre que celle de tout autre pays du monde.

Il est très facile de blâmer les autres et de les rendre responsables de la faillite de la société, mais une revue de l'histoire ne nous ferait pas de tort. Ce que les Canadiens ne doivent pas faire dans ce domaine, c'est adopter une attitude de supériorité sur les autres pays du monde. Je ne suis pas de ces Canadiens qui se font du patriotisme une idée telle qu'ils ferment les yeux sur tout ce qui n'a pas fait honneur à notre pays. A la fin de la dernière guerre, au cours des années 1920, le Canada, par ses délégués à Genève, a plus d'une fois fait entendre sa voix de façon à affaiblir le pacte.

Rappelons-nous que notre pays n'a pas élevé la voix pour dénoncer le Japon en 1931, alors que la Société des Nations était saisie de la question de la Mandchourie. Rappelons-nous ce qui est arrivé à l'automne de 1935, alors

que la Société des Nations, par l'intermédiaire du comité des dix-huit, était à élaborer les moyens permettant d'appliquer les sanctions économiques à l'Italie, de refuser à ce pays le charbon, le pétrole et le fer dont il avait si grandement besoin pour attaquer l'Ethiopie sans défense. Et c'est le gouvernement du Canada, notre pays, qui enjoignit à ses délégués de ne plus se mêler des propositions visant à appliquer des sanctions à l'Italie.

Le Canada, notre patrie, dirigea la retraite du front des sanctions, où l'on aurait pu à ce moment-là prévenir l'agression. N'oublions pas, de plus, que notre pays a continué de vendre au Japon tout ce qu'il désirait alors que ce dernier faisait une guerre d'agression à la Chine pendant les quatre années et demie qui ont précédé Pearl-Harbor; et une bonne partie du bois qui servit à la fabrication des avions Zéro provenait des forêts canadiennes.

Que les Canadiens se rendent pleinement compte de l'importance et de la gravité des engagements que le Parlement se propose de prendre ce soir en leur nom. Ne rendons pas inutile l'excellent travail accompli par la Société des Nations dans le domaine de la coopération économique et sociale. Je n'ai qu'à mentionner le travail de l'Organisation internationale du travail. Cet organisme n'avait pas été institué par la S.D.N. mais sous l'empire d'un autre chapitre du Traité de Versailles; cependant, il a toujours collaboré avec la S.D.N. N'oublions pas le travail de l'organisme d'hygiène publique de la Société des Nations; la façon dont il a contribué à supprimer le trafic de l'opium et à élaborer des conventions internationales en vue de faire cesser la fabrication des drogues narcotiques. N'oublions pas les efforts tentés par la S.D.N. en vue de faire disparaître l'esclavage humain, de mettre fin au trafic des femmes et des enfants; n'oublions pas ce qu'elle a fait au nom des réfugiés et pour assurer le bien-être de l'enfance.

Dans tous ces domaines, la S.D.N. a accompli une grande tâche et la charte prévoit l'institution d'un Conseil économique et social qui profitera pleinement du travail de ces organismes. Il est heureux que ce conseil songe à tirer parti de ses bienfaits et à les étendre si possible.

Nous avons l'occasion, comme le Sénat américain, d'affirmer que notre pays a rejeté la théorie de l'isolationnisme. Nous déplorons tous que la voix des Etats-Unis ne se soit pas fait entendre entre les deux guerres en termes énergiques, pour entraîner à leur suite toutes les nations du monde. Aujourd'hui les Etats-Unis donnent le ton. Le Sénat américain a abjuré la vieille doctrine de l'isolationnisme. Notre Parlement pourrait-il faire moins? Cette